



NOTE DE LA REDACTION

A la lumière des acquis notés dans la mise en œuvre du Pndl, le troisième trimestre de l'année 2010 se poursuit sur une même dynamique, mais marqué par une certaine stagnation : à savoir, un taux de décaissement de 72%. Le Comité de pilotage du mois d'Août 2010 a dévoilé des résultats appréciables reconnus par les différents participants. Ils portent sur les différentes composantes.

Les réformes sur les Conférences d'harmonisation et la Charte de partenariat entre les Collectivités locales et les Organisations communautaires de base sont des résultats tangibles à verser dans le panier des actions palpables. Avec aussi, le guide sur la planification locale, un chantier longtemps laissés en friche commence à montrer les sillons du développement local.

Par ailleurs, l'ancrage du PADEL/PNDL dans la recherche de solutions liées aux dynamiques de la planification inter et intra régionale se structure davantage par l'animation locale et la proposition de mécanismes alternatifs. Quid du Projet Equité de Genre dans la Gouvernance locale à Louga, c'est le démarrage effectif, aux côtés du Projet Pistes Communautaires qui se concentre autour de la stratégie nationale du transport rural. Que d'activités phares qui sont menées durant ce premier trimestre retracées dans ce « flash », qui tient lieu de support d'informations.

Bonne lecture à Tous.

MISSION DU PNDL A TAMBACOUNDA

Sous le prisme de la réflexion stratégique



Un relèvement qualitatif des interventions et une vision stratégique se dégageant, font que le déplacement de l'Equipe sur Tambacounda, est caractérisé de « *rencontre fructueuse en moissons d'idées utiles* » par Samba Guèye, Secrétaire exécutif du Pndl. La revue des activités des différentes composantes laisse apercevoir une tendance haussière en termes d'acquis.

La livraison d'infrastructures et d'équipements socio-collectifs s'accompagne d'une démarche stratégique, où la maîtrise de l'information constitue un point d'orgue. Les différentes communications livrées par les différents spécialistes ont mis l'accent sur les orientations futures et les grandes interrogations qui vont jaloner la mise en œuvre du PNDL d'ici les prochaines années.

Sur le lit du Mamacounda, s'est déferlé un lot de partenaires qui trouvent leur allié naturel auprès de l'Agence régionale de développement, dont la départementalisation (Bakel, Kédougou) a permis d'étendre ses tentacules jusqu'à la frontière Malienne et Mauritanienne, à travers des approches pédagogiques de mise en place d'outils de travail dans l'espace du développement local.

C'est donc une rencontre unanimement saluée par tous les acteurs qui a été vécue du 27 au 28 Septembre 2010, à Niji, sous la houlette de l'ARD de Tambacounda. Prochaine étape Louga.

Pour de plus amples informations, contactez Ababacar Boye, Responsable des Opérations Techniques, Tel 33 889 50 68 email : boye@pndl.org.

AGIR AUTREMENT

Transformation des données.

Par Samba GUEYE*

La réflexion autour du concept de gouvernance locale répond à des préoccupations de type normatif, car elle s'inscrit dans une recherche de nouvelle gestion des affaires locales. Rendre la gestion des affaires locales plus flexible face à la complexité grandissante des rapports des acteurs en jeu et la rendre plus efficiente dans un contexte de crise économique et financière, constituent des thèmes qui reviennent constamment dans la réflexion sur le développement local. Dès lors, la gouvernance locale doit intégrer d'autres mécanismes politiques, financiers et institutionnels avec un puissant outil de communication/concertation. C'est tout heureux que le récent sommet sur les OMD a permis de retenir ce mode de gouvernance comme une clé de voûte devant faciliter la réalisation des OMD. L'on mise plus sur les hommes qui doivent réaliser, construire et bâtir, pour développer des approches durables. C'est bien qu'il en soit ainsi.

Ces nouveaux paradigmes du développement local s'organisent autour de la qualité des ressources humaines locales, de leur motivation ; de leur volonté et de leur capacité de modifier la situation, de changer les choses, de conduire un projet, de négocier avec les autorités et contractualiser avec les partenaires. Cela suppose d'avoir conscience des défis et des problèmes, de les discuter entre eux et avec les autres, de pouvoir formuler des attentes, des objectifs et des résultats, de savoir analyser une situation et ses enjeux, de comprendre les phénomènes qui interfèrent dans ce contexte, de disposer d'outils, de méthodes et de techniques pour promouvoir les changements, et enfin de pouvoir capitaliser les acquis. Tout un faisceau dense d'interrelations qui transcendent notre quotidien.

Dès lors, il nous faut nous inventer un style de gestion basé sur la maîtrise de l'information technique et financière. Passer ce stade et aller au-delà, requiert une approche stratégique et une vision pour analyser et traiter les informations. Pour ne pas dire, nous doter d'un système de transformation des données.

* Secrétaire Exécutif PNDL

L'évaluation du PNDL sur orbite, pour un recentrage stratégique.

Normal, l'augmentation des activités découlant de l'entrée en lice de nouveau projet, engendre une hausse budgétaire. Deux modifications majeures relatives à la prise en charge, dès 2010, des conventions de financement des CL prévues en 2011 et l'entrée en vigueur du Projet Equité de Genre dans la Gouvernance Locale (GELD) ont permis une hausse du Budget global prévisionnel 2010 qui passe de 18 046 673 661 FCFA à 23 056 590 103 FCFA. Toutes les activités prévues et révisées pour les quatre composantes sont passées en revue durant ce comité de pilotage tenu le 06 Août 2010, à Savana sous la présidence du Ministre de la Décentralisation et des Collectivités locales. Les activités retenues permettent de : (i) mettre à jour du cadre légal réglementaire et organisationnel pour une meilleure articulation de la stratégie de développement local participatif et la politique de décentralisation ; (ii) faciliter l'accès aux services sociaux de base ; (iii) renforcer les capacités des différents acteurs et (iv) d'assurer une meilleure coordination des activités du Programme.

C'est à l'unanimité que les propositions faites par le PNDL ont été approuvées par les participants aux travaux.

Auparavant, le Représentant de l'UAEL, M. Mouhamadou Abib NIASS, a salué les efforts du Pndl en termes de livraison d'infrastructures et d'équipements socio-collectifs aux Collectivités locales avant de s'interroger sur les points suivants : (i) la promotion de l'intercommunalité ; (iii) l'implication des CL dans l'élaboration du 11ème PODES, mais aussi dans l'élaboration du Système d'information et de suivi-évaluation du développement local. De son côté M. Olivier Rodriguez, Représentant du Sous Comité des Bailleurs de Fonds en Décentralisation, a positionné l'évaluation du Pndl avec une implication des membres du Sous Comité des bailleurs comme un axe majeur de la mise en œuvre des activités.

Ce travail, corrélé à une information sur le processus de la planification et des réformes entamées relativement au statut de l'élu local et de la fonction publique locale, constitue une attente des partenaires technique et financier. Le Président du Comité de pilotage du PNDL, a invité Monsieur le Secrétaire Exécutif, à persévérer dans l'atteinte des résultats et à accentuer les efforts considérables initiés pour rattraper les retards au niveau de la mise en œuvre de la composante 1.



Malgré tous ces efforts, les Collectivités locales réclament aujourd'hui plus de ressources et ambitionnent de bâtir un développement local sur des registres plus performants, ajoute-t-il. C'est pourquoi, Monsieur le Ministre a invité le PNDL à s'enrichir d'une nouvelle étape plus exigeante et plus conforme aux aspirations de nos populations et orientations du gouvernement. L'occasion a été saisie par les participants pour apprécier les comptes du PNDL. A une année de la fin du Projet de développement local participatif, les clignotants sont au vert, pour accéder à une phase d'harmonisation des bonnes pratiques.

Pour de plus amples informations, contactez Ababacar Boye, Responsable des Opérations Techniques, Tel 33 889 50 68 email : boye@pndl.org. Lire les notes de presse de [Sud quotidien](#), le Soleil, Walfadjri, le Quotidien et la note de presse du PNDL

MISE EN ŒUVRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL

Une autoévaluation de la restructuration au menu

C'est parti pour un travail d'autoévaluation des résultats obtenus suite à la restructuration des agences régionales de développement, opérée par la banque mondiale, sous la houlette du Programme national de développement local.

Le Comité de réflexion mis sur pied travaille à donner corps au résultat attendu : c'est-à-dire évaluer, avec l'ensemble des parties prenantes, le processus de restructuration des Agences régionales de développement (ARD) et formuler des recommandations opportunes au Gouvernement du Sénégal, pour une prise en charge judicieuse. Il s'agira d'une auto-évaluation conduite par les acteurs concernés par le processus de restructuration des ARD. Ce processus est coordonné par la commission chargée de mener la réflexion autour du statut et du positionnement stratégique de l'ARD ainsi que du devenir de l'établissement public local. Le mandat de la commission consiste à animer, avec l'appui du PNDL et sous la tutelle du Ministère de la décentralisation et des collectivités locales, le processus de réflexion stratégique. Différentes phases vont ponctuer le processus, qui, à terme, permettra, aux Collectivités locales de mieux apprécier les services offerts par les ARD.

Avec la mise en œuvre de l'esprit et la lettre du dernier décret 571/2008 à la suite de deux autres, le repositionnement institutionnel des Agences régionales de développement est fortement amélioré grâce au lancement du processus de restructuration avec l'appui conséquent du PNDL. En effet, l'essentiel des éléments composant le plan de restructuration sont pris en charge : i) clarification du statut juridique et des missions ; ii) définition d'un organigramme ; iii) recrutement d'un personnel compétent ; iv) entame projet de mise à disposition de ressources conséquentes pour le fonctionnement des ARD. Cependant, force est de reconnaître que les ARD, malgré les opportunités de développement qui s'offrent à elles, connaissent des menaces qui peuvent hypothéquer leur avenir. Même si l'Etat a consenti des efforts pour la prise en charge des salaires du personnel, à travers le Fonds de dotation de la décentralisation et une ligne budgétaire spécifique, il reste entendu que seule une action durable englobante permet de maintenir la dynamique de résultats et d'ambiance de travail exprimée par les ARD.

Pour de amples informations, contactez Mamadou SENE, Directeur ARD Diourbel : Tel : 33 971 50 98 ; email : m.sene@ard-diourbel.sn

SIGNATURE DE CONVENTION ENTRE LE CNLS ET LE PNDL

Une croisade contre le Vih dans les processus de développement local

La signature de la Convention de partenariat entre le CNLS et le PNDL obéit à un seul objectif : mettre en commun des moyens pour barrer la route au Vih dans les processus de développement local. Cela passe par une bonne sensibilisation des Organisations communautaires de base implantée dans l'ensemble du pays. Dans le cadre d'un partenariat stratégique avec le Programme National de Développement Local (PNDL), le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Lutte contre le Sida (SECNLS) a pris l'option de faire des Collectivités Locales la porte d'entrée vers les acteurs de la société civile au niveau décentralisé. Ce partenariat permettra non seulement une implication accrue des collectivités locales dans la lutte contre le VIH et le Sida, à des fins d'appropriation et de pérennisation, mais encore un meilleur ancrage des projets dans les communautés de base. Sur la base d'une analyse croisée des cartographies de la vulnérabilité, des interventions et des l'offre de services au niveau de chaque région, l'intervention des OCB sélectionnées doit permettre de combler les gaps par la réalisation d'actions prioritaires retenues dans les Plans Régionaux Intégrés Multisectoriels de lutte contre le Sida. Il s'agira plus spécifiquement d'axer les interventions sur l'atteinte des résultats attendus du PSN 2007 – 2011 par le renforcement des stratégies de prévention des nouvelles infections (groupes vulnérables, groupes passerelles, PVVIH). Le partenariat entre 150 Collectivités locales ciblées et les organisations de la société civile les plus performantes dans leurs localités va permettre d'opérer un choix concerté des porteurs de projets et de favoriser la responsabilité collective des acteurs, notamment dans le suivi des activités.

Pour de plus amples informations pour toutes activités, contactez : Magatte BA, spécialiste de l'Environnement du Pndl : Tel : 33 889 50 72, e-mail : magatte@pndl.org

MISE EN PLACE DU SYSTEME D'INFORMATIONS ET DE SUIVI-EVALUATION DU DEVELOPPEMENT LOCAL (SISE-DL)

Une entame du processus qui précise les actes à poser

Le démarrage du processus de mise en place du SISE-DL a été effectif dans différentes zones. L'analyse des données collectées sera entamée au mois d'octobre et finalisée en Novembre 2011. Auparavant, une base documentaire sera produite et relative au document de cadrage, au manuel d'utilisation et au guide de mise en œuvre du SISE-DL. Une production analytique se fera suivant cinq (05) thématiques majeures dont :

(i) le **processus de la planification locale** où, Il s'agira de porter un regard croisé sur le contenu des différents produits de la planification locale pour en saisir leur structuration et surtout leur orientation technique. Cet axe permet une valorisation de l'approche de planification locale dans un contexte de rareté de ressources et de mise en œuvre, en parallèle, d'une approche de double planification.

(ii) la **gestion des finances locales (2005-2010)** : Comment le niveau de mobilisation des ressources propres a influé sur la mise en œuvre des activités de développement local. En quoi l'exécution des budgets a suivi une logique de développement avec des ratios propres. Comment réorienter le financement du développement en tenant compte de la planification locale et des ressources endogènes. Comment la prise en compte des sexospécificités a-t-elle été une réalité locale ? Le contenu de cette analyse permet au PNDL d'avoir une lecture correcte de l'utilisation des ressources du FDL par les CL.

(iii) **l'analyse institutionnelle** s'opère sur la base de l'établissement d'un répertoire des différents acteurs intervenant à l'échelle de la Collectivité locale, leur mécanisme et modalité d'intervention. Cette analyse n'occultera pas la dynamique des Acteurs, en termes de profils et de mise en place d'outils tels que les cadres de concertation. A l'aune de l'avènement des GIC, dans la région de Louga, Il s'agira, pour le PNDL, d'avoir une base de travail pour réorienter les axes d'appui relatifs aux renforcements des capacités.

(iv) **l'analyse de la contribution des CL** dans l'atteinte des OMD : Il s'agira d'identifier le positionnement des Collectivités locales dans la réalisation des OMD et de procéder, par approche comparative, avec les autres intervenants sectoriels, afin d'en déceler les écarts en termes de normes, de rations et d'indicateurs. Ce travail permettra de mieux situer la portée de l'action des CL dans la structuration d'un développement durable au Sénégal.

(v) **l'analyse de la Gouvernance locale** : Tout le jeu de la participation citoyenne et de la transparence véhiculé dans les approches des projets devra se refléter dans cette analyse. Celle-ci se basera sur les relations intra et intercommunautaires, le fonctionnement des Institutions locales, au travers des critères d'autoévaluation préalablement définis par le PRODEL et testés dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine.

Cet important travail d'opérationnalisation du SISE-DL constitue un input à l'avènement d'une nouvelle stratégie nationale de développement local au Sénégal. D'ores et déjà, une approche qualité sera développée pour sécuriser les données et garantir leur caractère scientifique.

La maîtrise de l'information constituant un défi majeur, le PNDL souhaite se positionner comme un fournisseur de métadonnées sur les thématiques majeures afin d'influer sur les politiques nationales. Son affinement devra aboutir à la production d'études, de rapports, d'outils et guides portant sur le développement local. Ce travail se fera en synergie avec tous les Acteurs et dont les résultats seront diffusés à travers un portail WEB. Avec la mise en place du Système d'informations et de suivi-évaluation du développement local, le PNDL conformément à ses missions, dans le cadre du DSRP, contribuera de façon significative à l'alimentation des indicateurs de référence des axes II et IV. Tout un programme d'activités dont le suivi rigoureux bonifiera les acteurs locaux.

Pour de plus amples informations pour toutes activités, contactez : Atoumane Agne, spécialiste du Suivi-évaluation du PNDL: Tel : 33 889 50 76, e-mail : agneatoumane@pndl.org, Ndiaye Sarr SYLLA, Spécialiste Système d'informations, Tel 33 889 50 64, email : nsylla@pndl.org

FOCUS SUR LES OUTILS DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Les Groupements d'intérêt communautaires prennent forme à Louga

Le décret mettant en place les Groupements d'intérêts communautaires (Gic) dans la région de Louga est pris. Cet acte administratif va réconcilier plusieurs entités territoriales évoluant dans un même espace et soumis aux mêmes contraintes d'ordre technique, juridique et institutionnel. Suivant les orientations de l'article 239, plusieurs communautés rurales peuvent constituer entre elles, ou avec une ou plusieurs communes, un groupement d'intérêt communautaire ayant pour objet la gestion ou l'exploitation des terres du domaine national, de biens d'équipement, d'infrastructures ou de ressources intéressant plusieurs communautés rurales et une ou plusieurs communes. C'en est fini pour les principales dispositions. Dès lors, il fallait inventer le contenu, les modalités précises et les mécanismes, mais surtout les outils d'intervention. Cette dynamique de renforcement des capacités renseigne sur les besoins des acteurs locaux à donner un contenu réel et pratique à l'émergence d'une plateforme d'intervention plus forte et crédible.

L'intérêt communautaire permet de tracer, dans un souci de lisibilité, les axes d'intervention clairs de la communauté. Il s'analyse comme la ligne de partage, au sein d'une compétence, entre les domaines d'action transférés à la communauté et ceux qui demeurent au niveau des collectivités locales; il y détermine ainsi le périmètre fonctionnel du groupement d'une part, de ses collectivités membres d'autre part. C'est le moyen, pour certaines compétences énumérées par la loi, de laisser au niveau d'une seule collectivité des compétences de proximité et de transférer au groupement, les missions, qui par leur coût, leur technicité, leur ampleur ou leur caractère structurant, s'inscrivent dans une logique intercommunale (mutualisation des moyens, réalisation d'économies d'échelle et élaboration d'un projet de développement sur des périmètres pertinents).

Qu'est ce qui peut paraître digne d'intérêt communautaire ? A cette question focale, l'article 241 du CCL est sans équivoque. Le groupement d'intérêt communautaire peut être créé dans le cas où des terres du domaine national sises dans les communautés concernées sont normalement affectées à des personnes



Voici venu le temps de la réflexion pour une production de qualité

n'appartenant pas à ces communautés rurales bien que s'y livrant à des activités agricoles ou pastorales à titre principal. De manière générale, ont vocation à être reconnus d'intérêt communautaire toutes les actions, opérations, zones et équipements dont l'intérêt n'est pas détachable du développement, de l'aménagement ou de la politique de cohésion sociale de l'ensemble de la communauté, même s'ils sont localisés sur le territoire d'une seule collectivité. Une définition extensive de l'intérêt communautaire pourrait dépasser la vocation du Gic, s'il s'avérait qu'il répond aux besoins exclusifs d'une commune (par exemple, un parc de stationnement de cinq places ne présente pas, a priori, un intérêt communautaire pour une communauté d'agglomération). Inversement, une définition restrictive de l'intérêt communautaire aurait pour effet de limiter de manière significative le projet confié au GIC.

C'est donc sous le sceau de la réflexion et du partage que s'annoncent toutes les activités qui seront mises en œuvre dans le cadre de l'intercommunalité. Cet exercice est pertinent au regard de la présence de Art Gold, un autre acteur qui tient pour approche, le développement intégrale d'une dimension territoriale fortement reliée à son hinterland. S'y ajoute l'existence d'un espace « Déconcentration » au sein de la maison du développement local qui doit créer l'harmonie entre élus locaux et Autorités administratives. D'où la nécessité pour le PADEL qui prépare les animateurs locaux à un important travail d'habilitation sur le fonctionnement du GIC.

Contactez : Oumar WADE, Atoumane Agne PADEL/PNDL : Tel : 33 889 50 70/76, e-mail : ngalawade@yahoo.org; agneatoumane@pndl.org

CONTACT AVEC LES ACTEURS LOCAUX A LOUGA

La Supervision du FENU confirme la démarche du PADEL/PNDL

Dans la région de Louga, Mme la Responsable du Développement local du Bureau régional FENU a passé en revue les activités du Projet d'appui au développement économique local en ancrage au PNDL. En mission au Sénégal, du 15 au 17 Septembre 2010, la chargée du portefeuille régionale en a profité pour visiter les fondamentaux du projet en termes de structuration de l'économie locale dans la région de Louga, avant de prendre connaissance des modalités de fonctionnement des Maisons de développement local (MDL). Des axes essentiels ont ponctué l'étape de Kébemer : les grandes lignes du manuel d'opérations du fonds de développement économique local, le contenu de l'agence pour le développement économique local ainsi que les différents inputs de la base de données sur le développement économique local, les enseignements du parcours de l'Entrepreneur local, de même que les activités préparatoires à la mise en œuvre du fonds de développement économique local. Toutes choses qui nécessitent l'accompagnement du Fenu, déclare Mme la Coordinatrice, Mme Christèle Alvergne, satisfaite d'effectuer cette mission de supervision sur le terrain des pratiques.



Pour de plus amples informations, contactez : Oumar WADE, Coordinatrice du PADEL/PNDL : Tel : 33 889 50 70, e-mail : ngalawade@yahoo.org

Un démarrage prometteur d'une démarche participative

C'est parti pour les activités du nouveau projet Equité de genre dans la gouvernance locale (Geld). Celui-ci sera porté par le Projet d'appui au développement économique local en ancrage au PNDL. La dimension genre est visée pour une intégration des activités respectant les besoins des femmes dans les processus de planification et de budgétisation au sein des Collectivités locales.

Ce 09 Août 2010, au Centre Culturel Français de Louga, le Ministre de la Décentralisation et des Collectivités locales a donné un coup d'envoi pour le démarrage des activités du projet GELD, rehaussé par la présence de la Coordinatrice régionale du Bureau de l'Unifem en Afrique, des Représentantes du PNUD, du FENU, de la Maire de Louga et de plusieurs personnalités locales et administratives.

Longtemps conceptualisé, ce projet d'un montant de 1,116 592\$ conjointement financé par la coalition des partenaires (FENU, PNUD, UNIFEM) vient en ancrage au sein du PADEL/PNDL, lui-même, déjà bien moulu au sein du PNDL. D'une durée de trois ans, la mise en œuvre de ce projet permet la prise en compte d'une dimension genre souvent occultée dans les approches de développement local. Trois Collectivités locales sont ciblées pour servir de réceptacle à savoir : la commune de Louga, et deux communautés rurales de Kébémér et Linguère.

Ce projet rétablit le déséquilibre et met particulièrement en avant la participation des femmes et des organisations féminines aux processus de développement local, l'autonomisation des femmes et surtout la non-discrimination. Tous ces principes de travail participent réellement à l'intégration des modes de réallocation des ressources de manière plus équitable et durable.

Il est mentionné dans les documents du Projet, que le soutien des groupes politiquement et économiquement marginalisés est au cœur de cette approche du développement axée sur les droits. Ce principe sera reflété dans le programme à chaque étape des cycles de « planification et budgétisation » et de « performance équitable ».

Trois composantes fondamentales sont proposées à travers d'abord, une Planification et budgétisation des autorités locales qui appliquent un « prisme sexospécifique » et comprennent des objectifs, des valeurs de référence et des mesures ventilés par sexe qui soutiennent l'autonomisation des femmes. Ensuite une Performance équitable par un suivi systématique des performances budgétaires permettant d'analyser les dépenses réelles des autorités locales et leur impact sur l'égalité entre les sexes, afin d'inclure les effets qui favorisent ou entravent l'autonomisation des femmes. Enfin, une dimension « Politique » qui s'intéresse plus particulièrement à l'engagement politique, à la défense, aux communications et à la génération de connaissances. Pour le Ministre de la Décentralisation, Dr Aliou Sow, Un défi vient d'être lancé. La difficulté réside certainement dans la recherche d'outils et d'instruments de travail partagés et validés par Tous. Dès lors, il s'agit de trouver les ressorts nécessaires pour mieux cerner les contours de cette nouvelle approche, particulièrement en phase avec les orientations du Gouvernement du Sénégal. Ensuite, il nous faut mettre en place un système de suivi combiné à une bonne approche de partage et de diffusion des résultats obtenus. Ce qui devra grandement favoriser à influencer la politique nationale sur le défi que représente un développement local favorisant l'égalité des sexes. Ce qui est fort heureusement le cas dans notre pays. Il faudra donc poursuivre dans cette direction et parachever la vision du Chef de l'Etat dans un cadre normatif de respect des droits humains et d'égalité des chances à travers les sexes.

Pour de plus amples informations, Mme Dieynaba WANE NDIAYE, Coordinatrice du GELD à Louga Tel 77 725 00 62, email : dienaba@pndl.org



PROJET PISTES COMMUNAUTAIRES

40% des investissements issus de la stratégie nationale de transport rural assurés par le Projet Pistes Communautaires.

Après 08 ans de mise en œuvre, la Direction des Routes s'est proposée de : faire le Bilan et les perspectives avec une capitalisation des acquis de la SNTR, d'évaluer l'offre et la demande en matière de transport rural et enfin de proposer un plan d'action quinquennal 2011/2015.

L'évaluation des différentes réalisations dans le secteur du milieu rural, révèle que seuls deux acteurs principaux interviennent dans ce secteur à savoir l'AGERROUTE et le PPC/PNIR. La restitution du rapport provisoire lors de l'atelier de pré-validation qui s'est tenu le 30 septembre à l'hôtel ndiambour, confirme la position stratégique du PPC/PNIR comme leader dans ce secteur et qui a beaucoup contribué à l'atteinte des objectifs de la SNTR, comme l'indiquent les chiffres ci-après : (i) Montant Convention : 12.8 Milliards FCFA; (ii) Linéaire Réalisé : 1206 km ; (iii) CR bénéficiaires : 84 ; (iv) CR touchées : 126 ; (v) Villages touchés : 2 191 ; (vi) Populations touchées : 1.5 Millions ; (vii) Infrastructures désenclavées (Education : 356 ; Santé : 188 ; Hydraulique : 89 ; Marchés hebdomadaires : 38).

Parmi les importantes questions en instance après la fin du Programme Sectoriel des Transports (PST) en 1999, figure le Transport Rural pour lequel on constate une absence de stratégie nationale. C'est dans cette dynamique que le PST 2 s'est doté d'une composante Transport Rural destinée à encourager les réformes de la politique de transport en milieu rural et à faire face à l'insuffisance de mobilité qui entrave le développement socio-économique. En d'autres termes, il s'est agi de mettre en place, un système adéquat de transport qui offre aux populations rurales la possibilité de sortir de l'isolement, considéré comme un des facteurs déterminants de la pauvreté.

Contact : Ndiack DIOP, Responsable du Projet Pistes Communautaires Tel : 33 889 50 65 email : diopndia@yahoo.fr

LE GUIDE DE LA PLANIFICATION LOCALE VALIDE

Cet exercice se tient à un moment où les besoins des Collectivités locales se focalisent d'abord autour des documents de planification, premier niveau d'articulation, ensuite au niveau des investissements pour venir à bout des préoccupations des Collectivités locales. Cet atelier qui s'est tenu du 20 au 21 juillet 2010, à Saly, marque un tournant important pour le PNDL, qui a, à ce jour, appuyé l'élaboration de 90 documents de planification avec l'appui des opérateurs privés. En l'absence d'un guide de planification, le PNDL a misé sur la coproduction en organisant : (i) des ateliers de zones avec les ARD pour capitaliser sur le processus de planification locale, tirer des leçons sur le déroulement de la méthodologie par les opérateurs et évaluer le



partenariat avec les services techniques déconcentrés de l'Etat. La méthodologie et les principes d'élaboration qui ont guidé ce travail ont permis d'instruire des mécanismes partagés avec l'ensemble des parties prenantes du processus. Ainsi, les services techniques déconcentrés, les Agences régionales de développement, les élus locaux et les partenaires technique et financier ont apporté leur suggestions et avis, dans une perspective de rendre perfectible le document de guide de planification. En définissant les modalités d'une collaboration opérationnelle et efficiente avec l'ensemble des acteurs, il s'agit d'asseoir les bases pérennes d'une collaboration soutenue. Rappelons que la Direction d'appui au développement local (Dadl) dont ses missions sont consacrées par le décret n°2005 575 du 22 Juin 2005 oriente ses actions vers (i) l'harmonisation des processus et système de planification locale et (ii) le renforcement des cadres de concertation. C'est l'agence d'exécution du PNDL qui a conduit le processus méthodologique de ce résultat jugé « important » dans le pilotage du développement local.

Pour de plus amples informations, contactez : Ababacar BOYE, Responsable des Opérations Techniques, Tel 33 889 50 68 email : boye@pndl.org. Lire l'article [Sud quotidien](#), la note de presse du Pndl

CONFERENCE D'HARMONISATION

Capitalisation d'une expérience saluée par les Acteurs.

La Conférence d'harmonisation trouve son ancrage dans les initiatives portées par la Direction des Affaires générales et de l'Administration territoriale (DAGAT), avec l'appui du Programme national de développement local (PNDL), pour que la «coordination entre les services régionaux et celle des services de l'Etat dans la région soit assurée par le représentant de l'Etat en rapport avec le Président du conseil régional». Le démarrage de l'ambitieux programme d'opérationnalisation de la Conférence d'harmonisation trouve son épilogue au terme d'un processus qui a tenu en haleine tous les acteurs de développement. Ce 10 et 11 à Saly Teranga (Mbour), se sont retrouvés les principaux animateurs de la Conférence d'harmonisation, pour réfléchir sur les modalités de la mise en place d'un guide devant permettre une harmonisation de sa démarche d'organisation. Avec la participation du Ministre de la Décentralisation et des Collectivités locales.

De manière générale, la méthodologie d'intervention a consisté à la mise en place de comité technique restreint au niveau régional, chargé de la supervision, du suivi méthodologique et de la validation des grilles de collecte et des résultats d'enquête, le niveau départemental a assuré une collecte et a procédé au premier niveau d'analyse des informations recueillies. Ensuite l'ARD, en rapport avec le comité technique restreint, s'est penché sur l'organisation méthodologique et pédagogique de ces ateliers départementaux. Des outils de collecte ont été préparés sur la base d'un diagnostic, dans la perspective de créer les conditions d'une harmonisation efficace et efficiente des interventions au niveau départemental. Tout ce travail a l'objet d'un partage et d'un enrichissement mutuel au cours de l'atelier. Ce dernier a été alimenté par des communications des praticiens suivies de débats constructifs.

Pour de plus amples informations, contactez : Ousseynou Touré, spécialiste de la communication et de Formation du Pndl : Tel : 33 889 50 66, e-mail : otoure@pndl.org, lire les articles suivants : [APS](#), la note d'information du PNDL,

MECANISME DE CONTRACTUALISATION ENTRE ACTEURS

Enfin, une Charte de partenariat Collectivité locale/OCB

Les Collectivités locales n'arrivent pas à établir, de façon formelle, des relations contractuelles de travail avec les Organisations communautaires de base. Du fait des contraintes d'ordre technique et juridique. Avec l'élaboration de la Charte de partenariat, pilotée par la Direction du Développement communautaire du Ministère de la Famille, une issue heureuse s'annonce. Avec l'accompagnement du Programme national de développement local (Pndl), dans le cadre de la mise en œuvre de sa composante n°1. C'est fait. Les 30 Septembre et 1^{er} Octobre 2010, au terme des échanges qui ont structuré autour des modalités pratiques de mise en œuvre de la Charte de partenariat Collectivité locale-Organisation Communautaire de base, un résultat a été obtenu : un consensus sur la disponibilité d'une charte de partenariat Collectivité locale – Organisation communautaire de base. Mais, si les lois nationales associées aux lois supranationales permettent de définir un environnement juridique propice à l'émergence de plusieurs acteurs sociaux, il n'en demeure pas moins que des contraintes subsistent et altèrent le plein envol des Organisations communautaires de base, même si leur apport est décisif à l'avènement d'un développement local durable. C'est dire que la connaissance des textes réglementaire et législatif en la matière ainsi que la levée des contraintes liées à la délégation de pouvoir et de reconnaissance des OCB, constituent une première étape à franchir si l'on veut une totale immersion des Organisations communautaires de base dans le pilotage du développement local.

MISE EN PLACE D'UN FONDS UNIFIE D'INVESTISSEMENT

A la recherche d'une démarche consensuelle entre acteurs

Les 09 et 10 Juillet 2010, à (Amaryllis) Mbour, les acteurs au développement se sont retrouvés pour engager la réflexion autour des modalités pratiques d'un large plaidoyer pour l'instruction des mécanismes devant aboutir à l'instauration d'un fonds unique d'investissement des Collectivités locales au Sénégal. En partenariat avec le Programme d'appui à la décentralisation et au développement local (Proddel), la Direction des Collectivités locales lance le débat. Si le FDD, le FECL, le FDL et le BCI constituent des transferts de ressources financières vers les collectivités locales, il convient de signaler que le financement du développement local qui peut être, également, assuré par les mécanismes et ressources de la coopération décentralisée, pour son efficacité, nécessite d'importantes réformes. Il s'agit tout d'abord de la révision des critères et des mécanismes de transferts du Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) et du Fonds d'Equipement des Collectivités locales (FECL), dans le but d'augmenter les transferts financiers de l'Etat vers les collectivités locales mais, surtout, d'assurer leur correcte répartition parmi ces collectivités locales. C'est dire, aujourd'hui, que le financement des collectivités locales constitue le défi majeur de la décentralisation au Sénégal. Autant de raisons parmi tant d'autres qui font qu'il apparaît urgent de mettre en place un Fonds Unique d'Investissement des Collectivités locales (FUICL), impliquant l'érection de mécanismes de coordination et de suivi conjoints des projets d'appui par lesquels ce fonds serait alimenté.

Contactez : Oumar WADE, Coordonnateur PADEL/PNDL: Tel : 33 889 50 70, e-mail : ouwade@gmail.com

DIAGNOSTIC EN PROFONDEUR DE L'ARD DE SAINT-LOUIS : un plan stratégique 2010-2015 en vue, pour une exigence «qualité»

C'est faire preuve de bonne vision que de procéder à un exercice d'élaboration d'un plan stratégique après une décennie d'existence. Le souci de professionnalisme et d'efficacité, qui passera par un personnel engagé, performant et motivé et intervenant dans un cadre structuré avec une vision claire, est une exigence dont l'ARD de Saint-Louis est consciente. Fort de ces préoccupations, cette institution a regroupé, dans une démarche participative, plusieurs acteurs de la région (interne et externe) à l'Agence, pour s'inscrire dans une démarche qualité qui requiert une rigueur scientifique et une exigence méthodologique soutenue par une politique et une vision éclairée.

Après un exercice de diagnostic interne faisant ressortir les réelles contraintes et une analyse prospective 2010-2015, il s'en est suivi une esquisse de vision articulée autour de la mission d'appui à l'impulsion, à la coordination et à l'harmonisation des interventions suivant une base informationnelle technique maîtrisée. Au terme des réflexions, les différents résultats seront soumis au CA de l'Agence pour validation et mise en œuvre. Trois années après la restructuration de l'ARD, des acquis sont notés et des contraintes réelles sont apparues. Tout l'enjeu de cet atelier réside dans la délimitation des missions de l'ARD dans un contexte de plus en plus marqué par une ouverture et une interrelation prononcée entre Acteurs. Soucieuse d'un positionnement pertinent vis-à-vis de son environnement, l'ARD de Saint-Louis souhaite définir une vision de développement ambitieuse, déclinée à travers une stratégie partagée et mise en œuvre par une organisation optimisée.

Pour de plus amples informations, contactez: Bouna WARR, Directeur ARD de Saint-Louis Tel : 33 967 50 76, email : bouna_warr@yahoo.fr

MISE EN ŒUVRE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL Le PRODDDEL mobilise pour la contrepartie

C'est donc une intense activité de mobilisation des ressources financières devant conduire à la mise en œuvre des opérations d'investissements perceptible au niveau des collectivités locales des régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine. L'inextricable question de la mobilisation de la contrepartie est en passe de se dénouer. C'est que le relèvement de l'échelle d'intervention s'accompagne d'un accompagnement optimal, au terme des préalables mis en place.

La note d'information sur le site du projet renseigne que dans le cadre de la mise en œuvre du PRODDDEL, la coopération financière va démarrer ses activités en 2010 avec un décaissement alloué aux investissements estimé à trois milliards de FCFA ; ce financement sera assujéti à la mobilisation de la contrepartie des collectivités locales bénéficiaires qui se chiffre à trois cent millions de FCFA.

Du fait des mutations profondes intervenues dans l'environnement institutionnel et politique du Sénégal avec notamment les nouveaux conseils élus issus des élections locales et régionales de mars 2009 et les nouvelles créations de CL générées par la réforme territoriale de 2008, il est apparu nécessaire au niveau du PRODDDEL de préparer ces nouveaux acteurs à accéder à ce financement. A cet effet, un plan d'actions d'information, de sensibilisation, de mobilisation sociale et de capacitation des acteurs locaux bénéficiaires a été élaboré et mis en œuvre au cours des mois de mai et juin 2010.

Pour de plus amples informations, contactez : Mme Awa GUEYE, Chef d'Equipe PRODDDEL/BA : Tel : 33 941 77 31, e-mail : awaqueye@gtz.de



AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL: ETIENNE TURPIN AUX COMMANDES

Le Conseil des ministres tenu hier, jeudi 16 novembre, a annoncé la création d'une Agence de développement local. C'est M. Etienne TURPIN, Administrateur Civil principal de classe exceptionnelle, précédemment Directeur des Collectivités Locales, qui en est le Directeur Général. L'Agence va « assurer le suivi et l'évaluation de l'utilisation des fonds que l'Etat met à la disposition des collectivités locales, à savoir ; le fonds de dotation de la décentralisation (Fdd), le fonds d'équipement des collectivités locales (Fecl), l'utilisation des ressources internes du budget consolidé d'Investissement ». Elle a pour mission de coordonner la politique de l'Etat en matière de développement local, tout en assurant le suivi et l'évaluation des réalisations des programmes et projets intervenant dans le domaine de la décentralisation. L'Agence « mettra en place une Plateforme permettant d'appuyer équitablement toutes les collectivités locales du pays, notamment dans les domaines suivantes : la mise en cohérence de l'intervention des différents acteurs intervenant dans le développement local et la décentralisation ; la responsabilisation des élus à travers l'exercice de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de leurs projets ; la promotion et l'impulsion des investissements dans les collectivités locales ; l'exécution des projets des collectivités locales pour mesurer leur impact sur le développement ». De même que « la promotion de l'intercommunalité en termes de projets communs à réaliser ; la promotion des actions de renforcement des capacités des acteurs ; la fourniture d'informations et la constitution d'une base de données sur les collectivités locales ; la mise en place d'un système de suivi évaluation sur les projets mis en œuvre dans le cadre des transferts financiers ». (Source Sud Quotidien). Le PNDL en FLASH souhaite une bonne chance au Directeur Général pour sa nouvelle mission.

POUR PROMOUVOIR L'ESPRIT D'ENTREPRISE ET LA CREATION D'EMPLOI L'Etat appelle les collectivités locales à moderniser leur mode de gestion.

Rôle des collectivités locales dans le développement de l'esprit d'entreprise et la création d'entreprises. Le dernier numéro « d'ActuEntreprises » paru ce mois d'août pose le débat. L'Etat du Sénégal, par le biais du ministère de l'Economie et des finances, se fondant sur des études, appelle les collectivités locales à moderniser leur mode de gestion et les invite à mettre en place des contrats projets Etats-régions de manière à renforcer leurs capacités. Il les engage aussi à collaborer avec le secteur privé et certains organismes publics pour l'insertion des jeunes dans le monde du travail. La direction de l'Appui au secteur privé, dans le dernier numéro du Magazine « ActuEntreprises » estime que « les pays en développement sont caractérisés par les difficultés structurelles qui impactent négativement l'entrepreneuriat et l'emploi ». Au Sénégal, souligne-t-elle, « malgré les efforts consentis par l'Etat dans l'attraction des investissements, le taux de chômage avoisine 13% ». Selon la source, « une bonne partie de la population active jeune est absorbée par le secteur informel avec de nombreuses conséquences : absence de sécurité sociale, niveau de revenus faibles, précarité de l'emploi etc. Aussi, la pauvreté des jeunes devient génératrice d'insécurité et d'absence de cohésion sociale ». Lire l'article de [Sud quotidien](#)

PRIX ALPHA DE LA MEILLEURE EQUIPE DE PROJET/ PROGRAMME Le « renforcement de la nutrition » premier lauréat

La cérémonie de remise des distinctions du concours meilleure équipe projet ou programme s'est tenue hier, mardi 13 juillet au théâtre national Daniel Sorano. Le premier prix « Alpha 2010 » est allé au Programme de renforcement de la nutrition (Pnr). Le programme de développement agricole de Matam a récolté le deuxième prix. La cellule d'appui à la mise en œuvre des projets et programmes a récompensé hier, mardi 13 juillet, les lauréats du prix Alpha de la meilleure équipe de projet ou programme. A ce titre, la cellule de lutte contre la malnutrition, logée à la primature s'est distinguée à travers le premier prix décerné au Programme de renforcement de la nutrition (Pnr) qui est un de ses démembrements. Dans l'ordre le programme de renforcement de la nutrition, le programme de développement agricole de Matam et le programme santé de la reproduction sont les trois premiers parmi les six sélectionnés. Les trois autres (Peracod Gtz, Pepam, Aep Kfw et l'Anrac) ont reçu des lots d'encouragement. Ce prix Alpha mis en compétition par la Cap (cellule d'appui à la mise en œuvre des projets /programmes) du ministère de l'économie et des finances, en est à sa première édition. Il vise, selon Bacary Signaté, coordonnateur de la cellule, « à promouvoir la culture de l'excellence et donc de la performance ». Les projets et programmes concernés sont ceux inscrits dans le cadre du Programme triennal d'investissements publics (Ptip) 2007-2009. Ont participé à la compétition, ceux « ayant une durée d'exécution supérieure ou égale à deux ans avec un montant total décaissé au moins égal à trois cents millions de F Cfa assorti d'un taux minimum d'exécution financière d'au moins soixante dix pour cent (70%) ». Au départ 700 projets ont été inscrits. A l'issue d'un premier tri, six (06) ont été retenus et enfin trois primés sur la base de critères axés sur la performance et l'appréciation des bénéficiaires, a fait savoir Mor Talla Kane, Président du comité scientifique du comité de pilotage. (Source Sud Quotidien)

Sédhiou réfléchit sur son avenir socio-économique. Les autorités administratives et politiques ainsi que les acteurs du développement ont réfléchi pendant 48 heures sur les défis qui interpellent le développement socio-économique de la nouvelle région de Sédhiou (sud), lors d'un forum initié par le conseil régional. Plusieurs panels traitant des sujets relatifs à la santé, à l'éducation, à l'agriculture, à la pêche et au tourisme, mais surtout aux infrastructures routières ont retenu mercredi et jeudi l'attention des participants, qui sont en majorité des élus locaux venus avec leurs plans locaux de développement. Bon nombre d'entre eux ont mis l'accent sur les infrastructures routières, gages de tout développement. Pour le président du conseil rural de Djirédji, Mamadou Lamine Diawara, 'aucun développement n'est envisageable si les moyens de communication traditionnels, en l'occurrence les routes n'existent pas.' Certains participants, à l'image du premier adjoint au maire de Sédhiou, Seydou Touré, ont proposé un programme spécial pour sortir la moyenne Casamance de l'ornière. Le président du conseil régional, Mamadou Lamine Dramé, s'est beaucoup réjoui de la mobilisation et a indiqué que cela montre que le développement de la région est une question qui est dans les cœurs de tout le monde. (Source Aps)

Pour de plus amples informations, lire les liens

Pour envoyer vos news, contactez Ousseynou TOURE, Spécialiste de la Communication et Formation du PNLD Tel : (221) 33 889 50 60/66 ; 77 529 99 96 ; Fax : (221) 33 823 88 35 ; email : otoure@pndl.org

Ensemble, engageons l'action durable qui fédère !